

impose à l'action de la Commission (documents 490 à 492). Toutefois, Ottawa est déterminé à respecter le véritable rôle qui, selon lui, a été confié à la Commission. Grâce aux efforts de Bridle à Vientiane et de Ronning à New Delhi, la Commission, dans son rapport du 31 janvier 1963, affirme le droit des Commissions internationales de surveillance et de contrôle de mener des enquêtes indépendantes, et elle énonce clairement les contraintes dans lesquelles elle est forcée de poursuivre son travail (documents 494 à 497, 499 à 507, 509 et 510).

Étant donné les insuffisances de l'accord conclu à Genève, la vive opposition du commissaire polonais et la difficulté de convaincre les Indiens d'appuyer la position du Canada, ce rapport, qui pourrait être considéré comme une petite victoire diplomatique, ne suscite que des critiques à Washington, où l'on reproche à la Commission de ne pas avoir fait valoir suffisamment le point de vue occidental. Tout particulièrement, les Américains sont convaincus qu'elle aurait dû y condamner explicitement les contraintes qui lui sont imposées. Pendant ce temps, des démarches américaines maladroites à New Delhi, qui provoquent « le mécontentement, voire la rage » (document 522) des responsables politiques et des diplomates indiens, rendent encore plus difficile le rôle du Canada au sein de la Commission. Par conséquent, des pourparlers se tiennent à Ottawa avec des représentants américains, les 4 et 5 mars (document 526), tandis que Bridle se rend à New Delhi pour discuter avec Y.D. Gundevia du ministère indien des Affaires extérieures (document 528). À Ottawa, les Américains déplorent que la Commission « soit non seulement inefficace, mais aussi clairement préjudiciable aux intérêts des États-Unis », ce à quoi les Canadiens répliquent qu'« ils avaient toujours pensé que le gouvernement américain n'attendrait pas d'eux qu'ils prennent... une position indéfendable à la Commission au nom des intérêts occidentaux ». Les deux parties s'entendent alors sur la nécessité de consultations plus étroites et plus fréquentes. Plus tard, toujours en mars, le Canada réalise des avancées modestes, mais significatives, dans ses efforts pour convaincre l'Inde d'appuyer ses stratégies; cependant, la situation générale au Laos, qui se détériore fortement après l'assassinat du ministre des Affaires étrangères, Quinim Pholsena, représente un recul. Lorsque vient le temps de l'élection au Canada, il semble que « le temps soit à l'orage en Asie du Sud-Est » (document 546).

Pour la Commission chargée du Vietnam, 1962 commence par l'examen d'une question particulièrement épineuse : les États-Unis et le Sud-Vietnam prétendent que les nombreuses violations commises par le Nord-Vietnam justifient une aide américaine plus importante que celle autorisée en vertu de l'Accord de Genève de 1954. Même si certaines considérations d'ordre pratique semblent militer en faveur de cet argument, Ottawa sait, non sans embarras, que celui-ci repose sur des fondements juridiques douteux et que le camp communiste pourrait exploiter la situation à des fins de propagande. George Glazebrook résume bien la question lorsqu'il écrit : « En règle générale, dans toutes les Commissions, nous avons toujours tenté de ne pas poser de gestes permettant aux Polonais d'affirmer, de manière justifiée, que nous nous laissions détourner de notre devoir pour n'être qu'un pion au service des États-Unis. À l'heure actuelle, il se peut que nous n'ayons d'autre